

sentatif, et sur le principe de la séparation de l'exécutif et du législatif qui nous sert si bien depuis si longtemps.

Je me rends très bien compte, honorables sénateurs, que la répartition des pouvoirs est une question ardue et épineuse. C'est avec bonheur que nous constatons que le gouvernement est maintenant disposé à l'étudier en même temps que celles des institutions et des droits, mais je regrette qu'il n'accorde pas à cette étude la priorité et qu'il préfère en premier lieu trouver une formule d'amendement.

Plus que toute autre question constitutionnelle, la répartition des pouvoirs semble être la cause de la vague de mécontentement actuelle. Nous savons tous qu'à l'origine notre système fédéral était très centralisé et ce pour des raisons historiques. Une série de décrets du Conseil privé en a fait l'un des plus décentralisés du monde. Les prix, les salaires, l'éducation, la santé et le bien-être, le logement, la location des ressources, la planification de l'utilisation des terres et une grande partie du droit écologique sont tous du ressort des provinces. Les dépenses et les pouvoirs fiscaux du fédéral ainsi que les droits linguistiques semblent être la principale source de l'animosité des provinces à l'heure actuelle et pourtant, les graves problèmes sociaux et économiques que nous éprouvons aujourd'hui commandent la plus étroite coopération entre les gouvernements provinciaux et fédéral.

Je suis sans réserve d'accord pour qu'on ajoute à la constitution une charte des droits et des libertés. Il est de la plus haute importance que nos aspirations en ce qui regarde les droits de la personne soient non seulement de la compétence fédérale mais aussi de celle des provinces. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont d'ores et déjà fait passer des lois régissant les droits de la personne. Néanmoins, nous avons besoin d'une charte qu'il faudrait appliquer sans délai et ne reporter qu'en raison de la lenteur et de la gravité du processus qu'implique l'amendement de la constitution. En rédigeant cette charte, nous devrions tenir compte des dangers propres à la codification et nous assurer que nous n'oublions rien d'important ni n'insérons dans la charte des principes qui ne sauraient supporter l'épreuve du temps.

N'oublions pas enfin que ce ne sont pas les modifications à la constitution qui garantiront l'unité de notre pays et nous donneront un bon gouvernement à moins que nous ne luttons fermement contre la tendance actuelle au morcellement et tous les inconvénients que celle-ci comporte. Si nous voulons survivre en tant que nation, nous devons cultiver la patience, la tolérance, la bonne entente et la prudence et faire preuve d'une irréductible volonté de s'entendre et de vivre ensemble dans le respect mutuel et l'amitié.

Bien que j'approuve l'esprit général du discours du trône, j'en déplore les omissions. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas accepté la recommandation modérée et sensée qu'avait présentée la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au sujet de l'avortement.

Il est également déplorable que dans le discours du trône le gouvernement ne s'engage pas à nouveau à mettre sur pied des programmes spéciaux destinés non seulement à assurer la formation des jeunes mais aussi celle des femmes afin que celles-ci puissent participer davantage à la vie de notre pays. En cette époque de difficultés économiques et d'incertitude, nous avons besoin de toutes les compétences et de tous les

talents. A cette fin, nous devons faire en sorte que ceux qui n'ont pas été suffisamment favorisés jusqu'ici et n'ont pu apporter leur pleine contribution à la société puissent mettre en valeur leur potentiel.

Je comprends le mécontentement du gouvernement devant le coût élevé de l'assurance-chômage et les abus de certains. Je crains toutefois que ces changements ne soient injustes envers certains prestataires innocents qui, même s'ils n'en avaient pas tellement les moyens, ont contribué de bonne foi au fonds de l'assurance-chômage. J'ai bien peur que bon nombre d'épouses qui travaillent ne soient injustement punies si, comme on l'a proposé, on leur enlève le droit aux prestations, sous prétexte qu'elles ne vont chercher qu'un salaire d'appoint pour leur famille. Nul doute que certains maris seront également pénalisés, car chez bien des jeunes couples, c'est souvent la femme qui gagne le salaire principal. La commission d'assurance-chômage n'a jamais mené d'études sérieuses sur le cas des femmes qui réclament des prestations ordinaires, et elle devrait certes le faire avant que la loi ne soit modifiée.

Le bruit court, et j'espère qu'il n'est pas fondé, que des pressions seront exercées pour amener le gouvernement à retirer aux femmes le droit aux prestations de maternité. Une telle mesure serait rétrograde, car elle équivaldrait à un abandon d'un principe bien établi de justice sociale. L'introduction dans la loi de prestations de maternité était l'une des recommandations les plus réfléchies de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Elle a été appuyée sans réserve par des groupes féminins dans l'ensemble du pays, par les syndicats, et, bien sûr, par les femmes qui travaillent et qui réclament le droit d'avoir des enfants et de contribuer au revenu familial ou de poursuivre une carrière utile et enrichissante.

• (1440)

La perte du pouvoir d'achat sera considérable chez les consommateurs du pays si les femmes mariées en général et les femmes en congé de maternité en particulier ne reçoivent pas les prestations qu'elles et leurs employeurs ont payées. Les enfants en souffriront aussi puisque beaucoup de mères seront forcées, par le besoin d'argent, de retourner travailler au lieu de pouvoir rester à la maison pendant 17 semaines et toucher des prestations de maternité. Or, c'est pendant cette période que se forment les liens d'amour durables entre la mère et son enfant, liens qui contribuent grandement au bonheur et à la sécurité future de l'enfant. Beaucoup de mères devront retourner travailler parce qu'à cause de l'inflation, la plupart des familles ont absolument besoin de deux sources de revenu pour payer l'hypothèque, nourrir la maisonnée et vêtir les enfants.

Nous devons prendre garde, dans nos efforts en vue d'adopter une meilleure loi, de ne pas commettre une injustice à l'égard de gens qui méritent un meilleur sort.

En terminant, mue par une préoccupation profonde, je sens l'impérieux besoin de parler du climat d'incertitude, du manque de confiance en soi et de l'anxiété névrotique qui règnent actuellement au Canada. Les journaux voient tout en noir. Les gens grognent, grondent et se lamentent à propos de l'état de la nation. Beaucoup se tordent les mains de désespoir à l'idée qu'ils devraient réduire leur train de vie afin d'aider des hommes et des femmes qui n'ont pas leur chance, chez nous ou dans d'autres pays où les besoins sont immenses. Ils